

Formation



LE MAIRE EMPLOYEUR

Vendredi 13 décembre 2024 - de 9h00 à 17h00



PROGRAMME

Intervenant

- Stéphanie COLAS, chargée de mission Fonction Publique Territoriale
Association des Maires et des présidents d'intercommunalité de France (AMF)

Objectif

- Comprendre le rôle et les obligations du maire en matière de Ressources Humaines (RH) pour mieux appréhender ses relations avec les agents

Contenu

- Les obligations liées à l'emploi et au déroulement de carrière des agents
- La définition du temps de travail
- Les obligations en cas de suppression ou fin d'emploi
- La rémunération
- Les droits et obligations des agents
- Les obligations et responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Documents pédagogiques remis aux participants

Limitée à 15 personnes

Lieu de formation
Salle polyvalente
1 rue du Centre
88000 JEUXEY

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Formation éligible au financement par le DIFE*



Frais d'inscription

200 € frais déjeuner compris

Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation**, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage**, est due dans son intégralité.

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.

*DIFE :

Droit Individuel à la Formation des Elus